## 4.2 Négligence spatiale unilatérale

De nombreux aspects essentiels doivent être considérés pour favoriser la sécurité et optimiser le rétablissement lorsqu'on travaille avec des personnes qui ont subi un AVC. Les Guides de référence rapide ASACL ont été élaborés à partir des ressources d'ASACL et visent à apporter un soutien aux professionnels de la santé et aux aidants naturels qui n'ont peut-être pas l'habitude de travailler avec des personnes ayant subi un AVC ou de s'en occuper.

Nous recommandons de consulter l'ensemble des **ressources d'ASACL** pour en savoir plus : **www.pratiquesoptimalesavc.ca/ressources/ressources-pour-les-professionnels/asacl** 

## Faits saillants du guide de référence rapide

- Suivez toujours le plan de soins en vigueur de la personne avec laquelle vous travaillez.
- Toutes les personnes ayant été victimes d'un AVC devraient subir des évaluations systématiques visant à déceler des troubles de la vue, de la motricité visuelle et de la perception visuelle dans le cadre du processus global d'évaluation des besoins en matière de réadaptation.
- Certaines personnes après un AVC seront atteintes d'une négligence spatiale unilatérale, où elles présentent une incapacité de prise de conscience du côté atteint et sont incapables de diriger leur attention sur ce qui les entoure. La personne est incapable de percevoir ou de traiter les stimuli du côté atteint ou d'un côté de l'espace.
- Les approches de traitement de la négligence spatiale unilatérale comprennent des stratégies visant à stimuler la prise de conscience du côté atteint (p. ex., balisage visuel, indices verbaux et sensoriels, rappels fréquents d'utiliser les membres atteints et éducation).
- Dans les situations plus persistantes, il sera parfois nécessaire de recourir à des stratégies compensatoires (p. ex., placer les objets du côté non atteint afin qu'on les remarque).
- Il y a négligence corporelle lorsque la personne néglige une partie de son corps. La personne par exemple ne va prendre soin que d'un côté du corps, ne va se laver que de ce côté, va ignorer un membre et le laisser pendre, et ne pas tourner la tête vers le côté négligé.
- Une personne atteinte de négligence extra-corporelle (espace proche) ignore tout ce qui se trouve proche d'elle d'un certain côté. La personne ne mange que la moitié de la nourriture dans une assiette, a de la difficulté à trouver des objets placés d'un certain côté sur une table, dans un placard, un tiroir, etc. et/ou a de la difficulté à lire, car elle ne focalise son attention que sur les mots d'une moitié de la page ou d'une moitié de la phrase.
- Une personne atteinte de négligence extra-corporelle (espace lointain) ne prête pas attention à l'espace lointain d'un certain côté. La personne se cogne contre des objets situés du côté atteint, ignore les personnes qui l'abordent par le côté négligé et/ou ne lit que la moitié d'une affiche ou d'un panneau, ce qui peut entraîner une mauvaise interprétation.



## Ce que vous pouvez faire pour aider

 Vous pouvez aider à assurer la sécurité de la personne en l'aidant à mieux prendre conscience du côté atteint et de l'environnement immédiat, et en traitant les préoccupations en matière d'héminégligence lors de vos interactions et soins quotidiens.

- Communiquez avec l'ergothérapeute pour trouver la meilleure façon de renforcer l'utilisation du côté négligé dans les activités quotidiennes.
- Positionnez ou aidez la personne à positionner le membre atteint de façon à ce qu'elle puisse le voir.
- Encouragez l'utilisation du bras et de la main atteints lors des activités quotidiennes si la personne peut bouger les extrémités. Utilisez l'aide « main sur la main » si nécessaire.
- Parlez à la personne en vous plaçant du côté négligé et utilisez des repères pour attirer son attention vers ce côté.
- Faites en sorte que la personne utilise un miroir pour obtenir de l'information sensorielle lorsqu'elle s'habille ou fait sa toilette.
- Suivez les recommandations de l'ergothérapeute pour aider la personne à porter son attention vers le côté négligé et/ou à compenser la négligence spatiale unilatérale.
   Cela peut comprendre ce qui suit :
  - Proposez des exercices de balayage du regard vers le côté atteint pour localiser des objets dans un espace rapproché ou lointain pendant l'exécution des activités quotidiennes.
  - Si l'amélioration est limitée, vous devrez peut-être placer les objets fréquemment utilisés du côté non atteint de la personne, pour qu'ils soient faciles à trouver.
- Utilisez toujours la même technique et procédez dans le même ordre pour l'habillement, en commençant par le côté négligé.
- Adoptez chaque fois le même trajet vers un endroit afin que la personne se familiarise avec le chemin.
- Placez votre main sur le membre négligé ou frottez-le doucement afin d'offrir un signal sensoriel pour aider la personne à remarquer cette partie du corps.

**Remarque:** Ces renseignements représentent certaines des priorités en matière de soins liées à la négligence spatiale unilatérale. Pour toute question ou préoccupation relative à la négligence spatiale unilatérale, consultez l'ergothérapeute et l'équipe de soins de l'AVC.

## Références:

- Recommandations canadiennes pour les pratiques optimales de soins de l'AVC:
  www.pratiquesoptimalesAVC.ca, La réadaptation et le rétablissement après un AVC, 6° édition, section 8
- Agir pour des soins de l'AVC optimaux communautaires et de longue durée (ASACL) Négligence spatiale unilatérale

Agir pour des soins de l'AVC optimaux communautaires et de longue durée est publié uniquement à titre informatif et éducatif et ne saurait être considéré ou utilisé comme un avis médical. Il ne peut remplacer les conseils, le diagnostic ou le traitement d'un médecin ou d'un professionnel de la santé qualifié. Les dispensateurs de soins de santé et les autres utilisateurs des ressources du programme sont tenus d'adhérer aux normes de pratique de leur ordre professionnel, aux normes et politiques de leur organisation, et d'obtenir un conseil médical approprié auprès d'un médecin ou d'un autre professionnel de la santé qualifié avant d'intervenir sur la base de toute information fournie dans cette publication.